



Conseil National de l'Action Sociale
MERCREDI 13 MAI 2015

LIMINAIRE

Ce premier CNAS dans une configuration post-élections professionnelles est l'occasion pour l'UNSA et la CFTC de rappeler que leur action est fondée sur la recherche du bien commun. Or, l'action sociale est un bien commun à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers. Ce secteur doit donc être considéré comme essentiel et non comme un simple plus par tous les acteurs intervenants. Pour l'UNSA et la CFTC, l'action sociale fait partie de l'ADN de nos ministères.

Toutefois ce domaine est soumis à de fortes contraintes notamment avec des réductions drastiques des moyens humains et financiers. Ces décisions politiques ont des incidences en matière d'organisation des services, d'adaptations et de management.

Les suppressions d'emplois dans le domaine de l'action sociale des ministères économiques et financiers portent atteinte au bien commun des agents de nos ministères que nous avons comme principe. Face à ce constat, l'UNSA et la CFTC revendiquent une nouvelle fois le gel des suppressions d'emplois.

Au-delà de l'aspect revendicatif, l'UNSA et la CFTC sont des organisations pragmatiques qui restent attachées aux mesures concrètes avec de réelles avancées pour tous les agents tant sur le plan collectif qu'individuel.

Dans ce contexte difficile, l'action sociale a un rôle majeur à jouer afin d'amoindrir les difficultés de la vie quotidienne des agents. Pour être efficace et remplir pleinement son rôle, l'action sociale a besoin d'une part de moyens humains et financiers à la hauteur, et d'autre part, d'une valorisation des agents qui s'investissent dans ce domaine.

Concernant les moyens humains sur le nombre d'emplois octroyés à l'action sociale, nous avons indiqué précédemment notre position. Toutefois, nous souhaitons apporter un éclairage particulier sur la reconnaissance que nous souhaitons voir apporter aux délégués à l'action sociale, qui sont à nos yeux des acteurs essentiels pour la réalisation de cette mission, car ils sont au plus près des réalités de terrain.

Ces agents sont pour un certain nombre isolés, et ils assument des missions lourdes avec des responsabilités conséquentes. Cet engagement est reconnu au niveau financier par la prime technique des délégués. Toutefois, cette prime n'a pas été revalorisée depuis un certain nombre d'années. L'UNSA et la CFTC revendiquent donc à l'occasion de ce CNAS une revalorisation conséquente de cette prime. Il en va d'une part de la juste reconnaissance du travail réalisé par les délégués sur le terrain, et d'autre part de s'assurer de l'attrait du poste de délégué pour que l'administration procède aux futurs recrutements parmi des candidats de qualité qui ne retirent pas leur candidature à la dernière minute au motif qu'en s'engageant comme délégué, ils y perdent financièrement.

Au-delà de la reconnaissance financière, il nous apparaît primordial que les délégués de l'action sociale soient associés comme formateurs à la formation des représentants du personnel en CDAS. Leur rôle central dans le fonctionnement des instances en fait naturellement des formateurs expérimentés et aguerris pouvant faire partager leur savoir.

Cette valorisation et cet attrait de la fonction passe également par la garantie pour les délégués d'avoir de véritables perspectives d'évolution de carrière et des garanties en matière d'avancement. Chaque administration de nos ministères doit valoriser l'expérience professionnelle des délégués dans le domaine de l'action sociale en leur permettant d'accéder à des grades supérieurs. A ce titre, la participation d'un représentant du bureau DRH3 comme expert de l'administration au sein des CAP de sélection lorsqu'un délégué est candidat nous semble essentielle. L'expérience professionnelle et les compétences acquises dans le cadre de l'exercice de délégué à l'action sociale doivent être également valorisées et prises en compte dans le cadre de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Enfin, même s'il s'agit d'un sujet qui dépasse le cadre des ministères économiques et financiers, nous vous faisons part des observations de nos élus en CDAS qui considèrent que les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune comme insuffisantes.

Concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour, nous vous présenterons nos observations au fur et à mesure de leur présentation au cours du CNAS.

COMPTE RENDU

➤ **PV du CNAS du 15/12/2014**

Adoption à l'unanimité

➤ **Règlement intérieur du CNAS**

Après débat et corrections adoption à l'unanimité

➤ **Règlement intérieur type des CDAS**

Après débat et corrections adoption à l'unanimité

➤ **Expérimentation des titres restaurant dématérialisés**

33 000 agents bénéficient des titres restaurants aux MEF – L'expérimentation de la dématérialisation devrait débuter à l'automne 2015 – Dans le cadre de l'appel d'offre, la signature du marché a été suspendu suite à un référé pré-contractuel déposé devant le TA de Paris – L'audience aura lieu le 27/05/2015 – L'utilisation des TR sera limitée à 19 € par jour – Ils pourront être consommés auprès de commerçants disposant de TPE (Terminal de Paiement Électronique) dans son département de travail et les départements limitrophes – L'expérimentation doit porter sur huit départements (Bouches du Rhône, Eure, Maine et Loire, Moselle, Nord, Essonne, Paris et la Réunion) soit 5000 agents bénéficiaires avant un déploiement en 2016.

Les règles d'utilisation sont celles du code du travail.

➤ **Expérimentation du CESU aide à la parentalité 6 – 12 ans**

Cette aide financière à destination des parents d'enfants âgés de 6 à 12 ans sous la forme d'un chèque emploi service universel varie de 200 € à 400 € au regard des revenus des parents. Cette expérimentation est en cours dans trois régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais depuis le 1 janvier 2015.

Compte-tenu des retours positifs sur cette expérimentation, le CNAS a souhaité à l'unanimité que le déploiement national puisse être anticipé au cours de l'été afin que les parents des 26 000 enfants recensés au niveau national puissent en bénéficier au plus vite.

➤ **Questions diverses**

Soumission des prestations sociales aux cotisations sociales

Le président de séance a indiqué qu'une étude était en cours sur ce sujet au niveau du SG suite à un arrêt de la Cour de Cassation de 2006.

Les fédérations UNSA et la CFTC sont clairement opposées à cette nouvelle taxation qui à budget constant conduit nécessairement à une réduction conséquente des moyens attribués à l'action sociale au sein des ministères économiques et financiers. L'action sociale n'est pas un complément de revenus imposable aux cotisations sociales.

Formation des représentants des personnels des CDAS

La formation des nouveaux représentants dans les CDAS vont débuter au début de l'été et se poursuivre en septembre. Ces formations seront assurées par les correspondants CHORUS.

Les fédérations UNSA et la CFTC ont rappelé leur position sur le sujet, déjà exprimée dans le cadre de la déclaration liminaire. La reconnaissance de l'investissement professionnel des délégués de l'action sociale doit passer par leur association comme formateurs à la formation des représentants du personnel en CDAS. Leur rôle central dans le fonctionnement des instances local en fait naturellement des formateurs expérimentés et aguerris pouvant faire partager leur savoir. La mise en place d'un binôme de formateurs constitué par un délégué et un correspondant CHORUS serait l'occasion de démontrer la complémentarité et la nécessité pour ces deux acteurs de travailler ensemble sans qu'il y ait de lien hiérarchique entre les deux. La décision de l'administration sur ce sujet est regrettable notamment au regard de certains dysfonctionnements ponctuels évoqués au cours de ce CNAS entre des délégués et des correspondants CHORUS. Ce choix ne va pas dans le bon sens.